

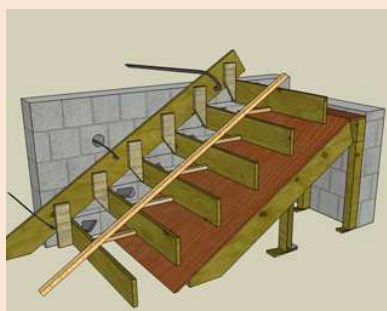
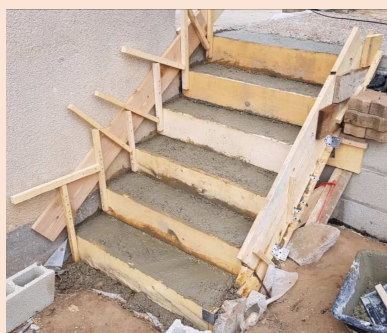
Réaliser un escalier maçonné

Durée : 21h

Date : 13 au 15 janvier 2021

Horaires : 9h-12h / 13h-17h

Pré requis : avoir des bases en maçonnerie



Objectifs :

- Réaliser la construction d'un escalier en béton coulé dans les règles

Publics : toute personne désirant apprendre les techniques de coulage d'un escalier

Points clés du programme :

- Les différentes parties d'un escalier
- Calcul et dimensionnement de l'ouvrage
- Les matériaux nécessaires
- Les techniques de coffrage et de ferraillage
- Préparer son chantier
- Réaliser le béton nécessaire à l'ouvrage
- Mise en œuvre du béton dans les règles
- Réaliser les finitions de l'ouvrage

Méthodes pédagogiques :

- Formation en salle,
- Exercices pratiques en atelier

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Edith TAMBOURET au 03.23.22.50.18 ou par mail

edith.tambouret@aisne.chambagri.fr



Jusqu'au 31 décembre 2019, la FAFSEA agit au nom et pour compte d'OCAPIAT

Chambre d'agriculture de l'Aisne

1, rue René Blondelle– 02007 LAON Cedex

SIRET : 18020251700017 – Déclaration activité DRTEFP : 2202P001202

hautsdefrance.chambres-agriculture.fr/seformer/



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AISNE